

## Procès Verbal du conseil communautaire du 7 juillet 2021

Absents : Brandonvillers – Haussignémont- Isle sur Marne.

Représentés : Laurent Bouquet( Arrigny) donne pouvoir à Jean-Pierre Calabrèse( Giffaumont-Champaubert) ; Eric Pujol à Mario Hernandez ( Orconte) ; Christian Giuganti à Christian Girardot ( Thiéblemont-Farémont)

Secrétaire de séance : Florence Loiselet



*Communauté de Communes*

*Perthois - Bocage et Der*



Thiéblemont- Farémont à 17h45.

Nombre de présents : 25 - Nombre de votants : 28

Approbation du PV du 20 mai 2021 à l'unanimité.

### I- Informations diverses données depuis le dernier conseil

Lundi 5 juillet, les élus ont été conviés par des bénévoles de la charte « Familles », à la salle des fêtes de Drosnay, à la création de l'association « Cœur de Der ». Cette association dont les membres sont issus du groupe de bénévoles de la charte Famille a pour objectifs

- de créer un lieu de rencontre pour développer le lien social, la culture, et les échanges. En fonction de l'évolution de l'association, l'activité pourra s'orienter vers d'autres objectifs.
- De favoriser la vie et le lien social au sein du territoire en mettant en place des activités sportives, sociales et culturelles au sein d'un lieu de rencontre

Après élections, la présidente de cette nouvelle association est Sophie Peignier, bénévole de Drosnay, La trésorière Marie – Christine Coisne de Larzicourt et la secrétaire est Nathalie Piot de Saint Remy en Bouzemont.

Mardi 6 juillet, les jeunes de l'association de la charte Familles « Motive ta com-com » ont présenté leur projet de jeux – intervillages aux élus présents. Cette manifestation pour petits et grands se déroulera dimanche 3 octobre 2021 à Larzicourt si les mesures sanitaires le permettent.

Régis Bourgoïn, qui a assisté à cette réunion, informe les conseillers communautaires que le groupe jeunes souhaite que cette manifestation soit communiquée à l'ensemble des habitants ; Ils comptent sur le soutien des maires pour la distribution des flyers.

Chaque commune désireuse de participer à ces jeux devra constituer au préalable une équipe. Des informations seront données ultérieurement.

Monique Caron informe les élus, qu'un nouveau bibliothécaire âgé de 25 ans a été recruté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de 1 an. Il est titulaire d'un DEUST des métiers des bibliothèques et de la documentation. Il possède plus d'un an d'expérience et de plus, s'est formé sur l'utilisation des outils numériques.

Pascale Chevallot précise qu'une rencontre aura lieu lundi 12 juillet avec la directrice de la Bibliothèque Départementale de la Marne afin de préparer l'écriture du projet culturel et scientifique de la Com-com. Ceci dans le but de se donner une ligne directrice et de pouvoir bénéficier de subventions de la DRAC.

Elle informe que le comité syndical du SYMSEM s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Son président, monsieur Schuller, a indiqué qu'un essai de benne à plastiques serait réalisé à la déchetterie de Courtisols et qu'une réflexion était en cours pour la récupération du placo-plâtre et de la laine de verre.

Régis Bourgoïn, délégué SYMSEM, informe les élus qu'un dépôt de déchets« verts » sera mis en place à la déchetterie de Thiéblemont ainsi que sur une plateforme à Larzicourt. Lorsque le volume déposé sera important, une entreprise en fera des copeaux.

Régis Bourgoin rappelle que les travaux de voiries 2022 sont prévues dans les communes de Cloyes, Dompigny, Ecriennes, Favresse, Haussignémont, Heiltz le Hutier, Outines et Scrupt. Il demande si ces communes sont toujours intéressées.

## II- Délibérations à l'ordre du jour

### 1) Demande de versement des subventions pour le fonctionnement de France- Services

La présidente expose :

La Maison de Services Publics a été labellisée France Services en février 2020. Deux animatrices accueillent le public issu des communes de la communauté de communes et d'autres communes aux alentours.

Le compte administratif 2020 de France Services, inclus dans le budget principal, est le suivant :

Charges à caractère général :	5 006,33€	Subvention FNADT	: 15 000 €
Charges de personnel	: 54 884,58 €	Fonds inter- opérateurs	: 15 000 €
<b>Total des dépenses :</b>	<b>59 890,91 €</b>	Participation CC PBD	: 29 890,91 €
		<b>Total des recettes</b>	<b>59 890,91 €</b>

Afin de bénéficier des subventions d'un montant total de 30 000€ ( 15 000 € FNADT et 15 000 € du Fonds Inter-opérateurs , il convient de faire une demande de versement auprès de la Préfecture de la Marne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 2) Projet d'équipements numériques pour les étudiants : demande de subvention à la Région Grand-Est dans le cadre du plan Etudiants

La présidente expose :

Pour faciliter la continuité pédagogique et lutter contre la fracture numérique, la Région Grand -Est a lancé un appel à projet. Un de ces axes est de renforcer les accès aux cours à distance pour les étudiants et favoriser les travaux et les échanges.

Il est opportun de pouvoir profiter de cet appel à projet pour équiper dans un premier temps France Services, puis dans un 2<sup>ème</sup> temps les bibliothèques d'équipements numériques et d'un espace de travail aménagé afin d'améliorer l'offre de services aux étudiants de nos communes membres.

La dépense totale est estimée à 6 356 € correspondant à l'achat de 3 ordinateurs portables, une imprimante, des panneaux séparateurs et des tables et chaises. La subvention de la Région est à hauteur de 80 % du montant HT.

Aucune question ni remarque soulevée , la délibération est adoptée à l'unanimité.

### 3) Habitat : Nouvelle OPAH, convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx

La présidente expose :

La dernière opération programmée de l'Habitat en partenariat avec la communauté de communes 4 CVS s'est terminée en février 2020.

Les élus des deux communautés de communes ont souhaité reconduire une nouvelle OPAH afin de répondre à la demande des habitants. Elle précise que la Région Grand Est a modifié ses critères de participation, qu'elle sera

davantage exigeante au niveau du gain énergétique acquis après travaux et qu'elle ne financera plus le suivi-animation.

Elle commente le power -point envoyé aux élus avant le conseil et donne des explications sur les trois propositions.

Elle propose de choisir la proposition 2 qui permet de retenir un peu moins de dossiers par an mais qui apporte une aide financière correcte aux demandeurs dont les dossiers « économies d'énergie » ne sont pas retenus par la région. Le coût de cette nouvelle OPAH sera environ supérieur à la précédente de 10 000 €. Il est estimé à 46 000 € par an ( FCI et suivi-animation)

Les axes poursuivis dans la nouvelle OPAH seraient les suivants :

- Lutte contre l'habitat indigne ;
- Sortie de la précarité énergétique et Économies d'énergie ;
- Autonomie de la personne.

Pour aider les ménages les plus modestes qui ne se lanceront pas dans des travaux onéreux (bouquet de travaux), il est envisagé de lancer un volet spécifique "Thermique" avec un système de primes allant de 500,00 à 1 500,00 €.

Ces propositions semblent plus en phase avec les besoins locaux et les attentes des partenaires mais ne tiennent pas compte des résultats de la dernière OPAH.

La présidente rappelle que pour ce faire une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CC 4 CVS doit être établie. Cette convention précisera également le mode de calcul du coût du suivi- animation ainsi que le coût estimatif de la participation annuelle de Perthois Bocage et Der au Fonds commun d'intervention.

Qu'une nouvelle délibération sera prochainement prise pour désigner les trois membres de la CCPBD qui participeront au comité technique.

Quelques élus estiment qu'une aide financière de 500 € ou 1 500 € ne sera peut-être pas suffisante pour ce type de dossier « thermique ».

Jean-Pierre Calabrèse propose de modifier une phrase de la délibération permettant une modification de l'aide financière apportée par les CC si nécessaire au cours de l'OPAH. Les élus valident la possibilité de porter l'aide à 10 % de la dépense éligible au lieu d'une prime de 1 500 € ou 500 €.

La présidente propose ensuite

- D'approuver le lancement de cette nouvelle OPAH et de valider les 3 axes retenus.
- De participer au Fonds commun d'Intervention avec la région et la CC Côtes de Champagne et Val de Saulx ;
- De réviser le taux de participation de la communauté de communes au fonds commun à 10 % si au cours de l'OPAH, il s'avère que cette disposition serait mieux appropriée pour aider les ménages les plus modestes. Cette aide remplacerait l'aide de 500 € à 1 500 €.
- D'autoriser la Présidente à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CC Cotes de Champagne et Val de Saulx dans laquelle sera précisée la participation financière annuelle de la CCPBD due à la CC 4CVS, maître d'ouvrage de cette nouvelle OPAH du Pays Vitryat-Est.

Délibération approuvée à l'unanimité et n'appelant pas d'autres questions.

#### **4) Création d'un bâtiment périscolaire à Thiéblemont- Farémont : Choix des entreprises retenues après appel d'offres.**

La présidente rappelle que l'appel d'offres concernant la construction d'un bâtiment périscolaire ( accueil périscolaire – bibliothèque et cantine) s'est clos le 4 juin. Le 28 juin, les membres de la commission d'appel d'offres, de la commission scolaire et des membres du bureau ont assisté à l'analyse des offres des différents lots réalisé par Monsieur Romain Eudes, architecte missionné pour ce projet. Pour tous les lots sauf le lot 13, plusieurs candidats ont répondu.

Ces commissions ont donné un avis favorable à l'analyse des offres et ont fait les propositions suivantes :

- Pour l'offre de base HT en euros

Lot		entreprise proposée	Offre de base	Estimation	différence
1	Gros Œuvre	La Marnaise	153 038,84	170 000	-16 961,16
2	Ravalements	CAR Isofaçade	20 024,51	21 500	-1 475,49
3	Charpente- bardages - couvert	Fèvre et Fils	149 444,00	147 233,20	2 210,80
4	Menuiseries extérieures	Moretti	59 880,34	69 589	-9 708,66
5	Menuiseries intérieures	Moretti	67 422,45	72 428,60	-5 006,15
6	Plâtrerie- Cloisons- doublages	SLTP	88 167,40	73 000,00	15 167,40
7	Electricité	PERES	59 992,00	75 873	-15 881
8	CVC	SAS Lorraine énergie	152 037	162 107	-10 070
9	Carrelage Faïence	Marc Rauscher	20 487,33	20 000	-487,33
10	Peinture	Bailleux	14 993	19 504,43	-4 511,43
11	Sols souples	Générale Peinture	15 603	16 600	-997
12	Terrassements- VRD	Eiffage	150 119,11	221 405,30	-71 286,19
13	Signalétique- Extincteurs	Accessigne	6 391,01	3 200	3 191,01
14	Cuisine	Cuisine service	27 988	28 000	-12
15	Mobilier	Salonoise mobiliers	8 088,42	10 100	-2 011,58
<b>Coût total de l'opération de base HT</b>			<b>993 676,41</b>	1110 540,53	-116 864,12

- Pour les prestations supplémentaires éventuelles ( HT) en euros :

Lots	PSE	Prestation supplémentaire	Entreprise	offre retenue	non retenue
1	n° 1	Drainage	La Marnaise		8 815,20
2	n° 1	Enduit de parement taloché	Car Isofaçade	43, 67	
5	n° 1	Ecran de projection	Moretti	519,80	
5	n° 2	Anti pince doigts	Moretti	556,60	
7	n° 1	Contrôle d'accès	PERES	3 775,78	
10	n° 1	Revêtement mural acoustique	Bailleux	1 626,90	
10	n° 2	Résine dans la chaufferie	Bailleux	323,96	
<b>Coût total PSE HT</b>				<b>6 846,71</b>	

La présidente propose de suivre les avis des différentes commissions et de retenir les offres des entreprises suivantes en y incluant les prestations supplémentaires :

Lot		entreprise retenue	Offre retenue
1	Gros Œuvre	La Marnaise	153 038,84
2	Ravalements	CAR Isofaçade	20 068,18
3	Charpente- bardages - couvert	Fèvre et Fils	149 444,00
4	Menuiseries extérieures	Moretti	59 880,34
5	Menuiseries intérieures	Moretti	68 498,85
6	Plâtrerie- Cloisons- doublages	SLTP	88 167,40
7	Electricité	PERES	63 767,78
8	CVC	SAS Lorraine énergie	152 037
9	Carrelage Faïence	Marc Rauscher	20 487,33
10	Peinture	Bailleux	16 943,86

11	Sols souples	Générale Peinture	15 603
12	Terrassements- VRD	Eiffage	150 119,11
13	Signalétique- Extincteurs	Accessigne	6 391,01
14	Cuisine	Cuisine service	27 988
15	Mobilier	Salonoise mobiliers	8 088,42
	<b>Coût total de l'opération de base HT en euros</b>		<b>1 000 523,12</b>

Pascale Chevallot précise aux élus, qu'à ce jour, une seule subvention est sûre, celle de l'Etat d'un montant de 275 000 € au titre du FNADT.

Du fait des élections, le département de la Marne et la Région Grand-Est n'ont pas encore donné leur accord. Les dossiers ont été instruits mais sont en attente de validation par les commissions.

Elle contactera les présidents de ces instances pour en savoir davantage sur les subventions attendues.

A elles trois, ces subventions représentent environ 62 % de la dépense.

Le maître d'œuvre conseille de ne pas tarder pour notifier le marché avec l'augmentation du coût des matériaux.

Les élus demandent à la présidente d'attendre la réponse des présidents de la Région et du Département avant de signer le marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **5) Urbanisme : Procédure de modification simplifiée du PLU de Luxémont-Villotte**

La présidente expose,

La commune de Luxémont- Villotte a demandé à La communauté de communes Perthois Bocage et Der, compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, la modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification concerne le règlement de la zone UAd où se situe le lotissement « Résidence Romance Etienne ». Elle consiste à réduire la distance de recul de 10 m à 5 m par rapport aux voies et emprises publiques de la RD 316 afin de faciliter l'implantation des constructions sur les parcelles viabilisées de ce lotissement.

Gilles Gagneux, maire de Luxémont apporte des précisions sur les raisons de cette demande de modification et précise qu'il se chargera lui-même de la rédaction du dossier.

La présidente propose de donner un avis favorable à la modification du PLU de Luxémont-Villotte telle que présentée ci-dessus et demande aux conseillers de l'autoriser à engager la procédure de modification et à signer tout document utile à son aboutissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pas de question diverse, la séance est close à 19h40